

Processus du devoir de diligence - 2024

Contexte

Varin-étampage SA (*abrégiée ci-après « VE »*) est active dans la déformation à froid de différents métaux, dont des matières précieuses comme l'or, l'argent, le palladium et le platine. Les seules sources d'approvisionnement de ces dernières sont des affineurs suisses.

VE n'ajoute aucun composant sur ses pièces, que ce soit des pierres ou des revêtements.

Notre devoir de diligence se base sur les 5 étapes de l'OCDE que nous résumons ci-dessous :

Etape 1 : Système de gestion

VE a rédigé une politique de chaîne d'approvisionnement conforme aux directives de l'OCDE. Cette politique est disponible sur le site internet de VE, à l'adresse : [Varin-étampage SA | L'entreprise](#).

Nos clients peuvent à tout moment déclarer un grief via notre formulaire de dépôt de plainte également disponible sur notre site internet. Le responsable RJC agira en conséquence lors de la réception du formulaire.

L'acceptation d'un nouveau fournisseur de matière précieuse suit une procédure stricte qui inclut notamment l'envoi d'un formulaire KYC à remplir et du « code de conduite fournisseur » à signer. Celui-ci résume le code de conduite de VE, disponible sur notre site internet.

Etape 2 : Identification et évaluation des risques

A ce jour, aucun signal d'alerte n'a été détecté concernant nos fournisseurs de matières précieuses. En effet, ceux-ci sont tous basés en Suisse et certifiés RJC.

Il a été décidé de mettre un signal d'alerte sur les fournisseurs dont la provenance de l'or et le respect des Droits de l'Homme seraient flous.

Aussi, une matrice de risques a été effectuée pour analyser et filtrer les fournisseurs de matière précieuse. Chaque fournisseur est répertorié dans notre ERP avec un indicateur de risques.

Etape 3 : Gestion des risques

À intervalle régulier, VE s'assure auprès de ses fournisseurs de matières précieuses de la validité des informations reçues sur la provenance de l'or.

Etape 4 : Audits indépendants

La conformité de nos fournisseurs de matières précieuses aux critères de la norme RJC CoC a été attestée par le contrôle d'au moins l'un des éléments suivants :

- Accréditation par la London Bullion Market Association ([LBMA](#)).
- Rapport ESG disponible publiquement, procurant des informations détaillées et satisfaisantes sur leurs pratiques de diligence.
- Informations publiques des pratiques de diligence.

Etape 5 : Rapport annuel

Le présent document est revu annuellement et fait office de rapport annuel sur notre devoir de diligence.

Pour Varin-étampage SA :

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

La Direction

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.